



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT DU CANTAL ASSEMBLEE GENERALE DU 11 JUIN 2023

DECLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

*A remplir et à envoyer au District par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 11 mai 2023 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.
Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election du Comité de Direction ».*

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Numéro de licencié :

(si licencié membre individuel, joindre un justificatif)

- Déclare me porter candidat à l'élection du Comité de Direction du District du Cantal
 - Le cas échéant, déclare me présenter au titre suivant *(cocher la case idoine)* :
 - arbitre
 - éducateur
 - femme
 - médecin
 - autre

- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet :
 - D'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,
 - D'aucune sanction d'inéligibilité à temps,

Qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à..... le.....

Signature :

Rappel : tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13 des Statuts du District.

Par ailleurs, doivent être joints à la déclaration de candidature :

- ➔ **Une copie d'une pièce d'identité du candidat,**
- ➔ **Le cas échéant, tout justificatif afférent à une condition particulière d'inéligibilité.**